

DOSSIER D'INSCRIPTION ÉQUIPAGE – Année 2024 AMICALE des MOTARD(E)S du COUDRAY-MONTCEAUX

(Merci d'écrire LISIBLEMENT en noir et en majuscules)

PILOTE	PASSAGER(E)		
Nom : Prénom :	Nom : Prénom :		
Date de naissance :	Date de naissance :		
Téléphone mobile :	Téléphone mobile :		
Adresse postale :	Adresse postale :		
Ville:	Ville:		
Code Postal :	Code Postal :		
Adresse mail :	Adresse mail :		
Marque moto : Cylindrée :			
Modèle : Type :			
attestons avoir pris connaissance et nous nous engageons à respecter le règlement intérieur de l'Amicale des Motard(e)s du Coudray-Montceaux.			

Montant de la cotisation : 50 €

Fait à : le / /2024 Signatures pilote et passager(ère):

(Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat. Par la signature du présent document, vous consentez au traitement et à la sauvegarde de ces données par l'A.M.C-M., dans la limite des données nécessaires à la gestion de l'Association.)



Le:

Nous soussignons : _____

DOSSIER D'INSCRIPTION ÉQUIPAGE – Année 2024 AMICALE des MOTARD(E)S du COUDRAY-MONTCEAUX

AUTORISATION

Sur la libre utilisation de l'image d'une personne

Demeurant :			
(écrit, électronique, a de l'utilisation qui en exclusif de l' A micale utilisations éventuelle nature à nous nuire c	vue et la publication de l'image audio-visuel) et sans limitation de n'est faite dans le cadre de la puble des M otard(e)s du. C oudray- M es ne peuvent porter atteinte à nou à nous causer un quelconque pue pourra être exigée du fait de l'i	e durée. Nous reconnaissons avoi plication, de la promotion et de la lontceaux. Nous reconnaissons e otre vie privée et, plus généralem préjudice. Cette autorisation est fa	r pris connaissance publicité à l'usage également que les ent, ne sont pas de
Fait à :			

2024

Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non. Font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet centrale ou bien les photos prises de loin ou de dos. Un document manuscrit doit ainsi être signé par la ou les personnes concernées par la photographie. Le document doit en outre faire apparaître les mentions permettant de faire référence aux photos concernées par l'autorisation et à l'utilisation qui en est faite. Il ne peut en aucun cas être établi d'autorisation globale, couvrant tout type de photographie impliquant la personne. Cas des enfants mineurs. Dans le cas des enfants mineurs, la signature d'autorisation des parents de l'enfant ou de ses tuteurs légaux doit également être obtenue par écrit. De plus, La diffusion de photos et de vidéos sur le site internet du club est autorisée par les licenciés, parents de mineurs et accompagnateurs. Sauf avis contraire des concernés formulé par lettre recommandée, et dans ce cas seulement, celles-ci seront effacées dans les plus brefs délais. Pour les mineurs, la demande d'effacement sera faite par les parents.

Signatures pilote et passager(ère):